

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance d'ajournement de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, du 11 avril 2016, tenue le 19 avril 2016, à 19 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Rhéal Grenier, est absent.

ORDRE DU JOUR

1. Localisation des jeux d'eau.
2. Relocalisation des plateaux sportifs :
 - Terrain F. Ménard
 - Mandat à Loisirs & Sports Montérégie
 - Projet d'embellissement de la cour d'école
3. Mandat à Paradis, Lemieux, Francis, s.e.n.c. - Avis de convocation Commission d'accès à l'information.
4. Engagement Municipal – Respecter les exigences de débordements révisées par le MDDELCC.
5. Vente d'espaces publicitaires pour le tournoi de balle municipal.
6. Soumissions services professionnels pour plans et devis, surveillance des travaux et contrôle des matériaux des rues Principale et Saint-Georges, phase II.
7. Servitude à enregistrer – Michel Larrivée et Linda St-Laurent
8. Ouverture du poste de directeur/trice des services techniques.

Période de questions.

Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 04-117-16

LOCALISATION DES JEUX D'EAU – RELOCALISATION DES PLATEAUX SPORTIFS

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien bénéficie, pour des fins récréatives et sportives, d'une entente d'utilisation du terrain de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, situé sur son territoire;

Considérant que la Municipalité est également propriétaire d'un terrain contigu à celui de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, qui est aussi utilisé à des fins récréatives et sportives et sur lequel la Municipalité projette de construire des jeux d'eau;

Considérant que dans le cadre de l'agrandissement de l'école Jean-XXIII, certains modules ou espaces jeux doivent être déplacés et que la direction de l'école souhaite profiter de l'opportunité pour proposer un projet collectif d'embellissement de la cour d'école;

Considérant les discussions entamées entre l'entreprise F. Ménard inc. et la Municipalité d'Ange-Gardien concernant l'utilisation par cette dernière, de terrains appartenant à l'entreprise, pour des fins récréatives et sportives;

Considérant que la Municipalité considère approprié, dans de telles circonstances, de repenser ses plateaux sportifs afin que les investissements de toutes les parties et/ou organismes soient réalisés dans une perspective à plus long terme;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu;

- De mandater l'organisme Loisirs & Sports Montérégie à présenter un plan d'aménagement des parcs et espaces de jeux qu'utilise ou pourrait utiliser la Municipalité dans une perspective à long terme et en tenant compte de l'augmentation de la population, de la clientèle scolaire et de ses besoins;
- De mandater M^e Éline Francis, du Cabinet Paradis, Lemieux, Francis s.e.n.c., à proposer un projet d'entente d'utilisation de terrains appartenant à F. Ménard reposant sur un exercice de pondération des avantages qu'en retirent les parties et des obligations qui leur incombent.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-118-16

MANDAT À PARADIS, LEMIEUX, FRANCIS, S.E.N.C. – AVIS DE CONVOCATION COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

Considérant les avis de convocation de deux citoyens auprès de la Commission d'accès à l'information pour les 3 et 4 mai prochain, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de mandater le Cabinet Paradis, Lemieux, Francis, s.e.n.c. à représenter la Municipalité dans ces dossiers

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-119-16

ENGAGEMENT MUNICIPAL – RESPECTER LES EXIGENCES DE DÉBORDEMENTS RÉVISÉES PAR LE MDDELCC

Considérant les nouvelles exigences de débordements imposées par le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissements des eaux usées (ROMAEU);

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien s'engage à:

- Respecter les exigences de débordement révisées du T.P. Entrée, soit « Aucun débordement accepté, sauf en urgence, en période de pluie avec ruissellement et/ou en fonte, mais avec une limite de 6 débordements pendant la période du 1^{er} au 30 septembre (UFD6) »;
- Mettre en œuvre le programme de suivi du T.P. Entrée, déjà instrumenté à chacun des trop plein;
- Transmettre les résultats du programme de suivi au MDDELCC;
- Effectuer l'évaluation de la capacité du poste de pompage de la station d'épuration et du T.P. Entrée (étalonnage) après la réalisation des travaux et à retourner les fiches révisées de ces ouvrages au MDDELCC.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-120-16

VENTE D'ESPACES PUBLICITAIRES POUR LE TOURNOI DE BALLE MUNICIPALE

Considérant le tournoi de balle donnée qui se tiendra les 1, 2 et 3 juillet prochain, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser M. Dominique Chouinard, membre du Comité des loisirs, ainsi que M. Daniel Larose, à vendre des espaces publicitaires pour ledit tournoi, lesquels consisteront à de l'affichage lors du tournoi, selon les normes qui seront édictées pour l'évènement.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-121-16

SOUSSIONS SERVICES PROFESSIONNELS POUR PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DES RUES PRINCIPALE ET SAINT-GEORGES, PHASE II

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a demandé des soumissions à quatre entreprises pour les travaux ci-bas mentionnés;

Considérant les soumissions reçues à savoir :

	Avizo experts- conseils	Les consultants SM	TetraTech QI inc	CIMA+ s.e.n.c
Pointage intérimaire	79.5 /100 pts	82.5 /100 pts	90 /100 pts	75 /100 pts
Prix soumis avec taxes \$ CAD	83 184.41 \$	89 812.72 \$	67 777.76 \$	79 447.73 \$
TOTAL (Pointage intérimaire + 50) x 10 000 Prix	15.57	14.75	20.66	15.73

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accorder le contrat à l'entreprise ayant reçu le meilleur pointage soit Tetra Tech Qi inc., au montant de 67 777.76 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-122-16

SERVITUDE À ENREGISTRER – MICHEL LARRIVÉE ET LINDA ST-LAURENT

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que M^c Élane Francis représentera la Municipalité d'Ange-Gardien le 21 avril prochain au Tribunal administratif du Québec dans le projet cité en titre.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-123-16

OUVERTURE DU POSTE DE DIRECTEUR/TRICE DES SERVICES TECHNIQUES

Considérant le départ de Mme Patricia Debel, à titre de directrice des services techniques, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de procéder à l'ouverture du poste de directeur/trice des services techniques à raison de 32 heures semaines.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 04-124-16
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Charles Coquette, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière